

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 352 | Décembre 2017

Édito

Mobilisation

Pour une République décentralisée



Notre 100^e Congrès a constitué une réussite par sa fréquentation, par la densité de ses travaux mais aussi par son impact dans le débat public. Sa particularité tient dans l'écho donné à notre préoccupation, celle d'une véritable République décentralisée

au service du pays. Cette ambition, qui concilie le respect des libertés locales et un aménagement équilibré des territoires, a été constamment réaffirmée au fil des Congrès.

Mais la décentralisation est aujourd'hui menacée. Le président de la République n'est pas bien sûr l'unique responsable de la dégradation des conditions d'exercice du mandat local, celle-ci s'étalant sur une période qui enjambe les majorités successives : réduction constante des moyens, réformes institutionnelles incessantes, prolifération paralysante et coûteuse des normes, dénigrement systématique des élus locaux. Il appartient au chef de l'État de porter une ambition territoriale. Le respect et la protection des élus municipaux, « premiers de cordée » de la République, doivent être enfin affirmés. Ils sont, pour la plupart, bénévoles et tous mobilisés pour répondre aux fractures de nos territoires. Ce sont les libertés locales et le contexte financier qu'il convient également de reconsidérer dans leur globalité pour redonner aux collectivités une capacité d'action.

« (...) J'ai besoin de vous parce que le pays ne se redressera pas avec quelques décisions, quelques lois, quelques règlements ou l'action de quelques-uns. Il ne réussira que parce que partout sur le territoire, il y a les engagés et les convaincus que vous êtes », a dit le chef de l'État aux maires, dans son discours du congrès. Aussi, fort du renouvellement de la confiance des maires, les instances de l'AMF (présidence, bureau et comité directeur) seront pleinement mobilisées pour accompagner l'État dans l'affirmation et la préservation d'une République décentralisée.

François BAROIN



Résolution générale

Présentée par André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, en présence du président de la République lors de la séance solennelle de clôture, le 23 novembre dernier, la Résolution générale a été adoptée à l'unanimité par le 100^e Congrès.

« Réussir la France avec ses communes », mot d'ordre du Congrès, s'inscrivait dans la continuité du Manifeste publié au printemps 2017 dans lequel l'AMF demandait au futur président de la République de négocier avec les associations représentatives d'élus locaux un contrat de mandature.

La décentralisation en danger

L'occasion pour AMF de réaffirmer, notamment dans sa résolution, que les communes, piliers de la République décentralisée doivent être reconnues comme de véritables partenaires et qu'un cadre financier concrétisé par une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités doit être défini, respectant le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités, et garantissant le soutien de l'État à l'investissement public local.

Mais la République décentralisée est progressivement vidée de son contenu. En l'état des décisions prises et annoncées depuis l'été, l'autonomie fiscale n'existe-

rait plus, des contrats sans contreparties réelles, assortis de sanctions, étant imposés aux communes pour contrôler a priori leurs budgets ; un encadrement des dépenses de fonctionnement très en dessous du niveau d'inflation prévu par le Gouvernement provoquerait leur érosion et la mise en difficulté des services publics de proximité ; le rationnement de l'emprunt entraînerait une diminution de nos investissements contraire aux objectifs de croissance et d'emploi ; cette contribution insoutenable des collectivités à la réduction de la dette permettrait à l'État, à l'inverse, d'augmenter son propre endettement pour financer ses dépenses de fonctionnement ; la réduction imposée du nombre de fonctionnaires priverait les communes et leurs groupements des moyens humains indispensables pour exercer leurs compétences. En outre, la diminution importante des crédits dédiés aux territoires – notamment ceux des agences de l'État – affecte gravement la capacité de développer nos politiques publiques. La politique du logement social est déstabilisée par les ponctions considérables opérées sur les ressources des bailleurs sociaux.

La décentralisation, pour laquelle des générations d'élus se sont battues, de tous bords politiques, est réellement en danger.

Retrouvez l'intégralité de Résolution générale du 100^e Congrès sur le site de l'AMF.

ILS ONT DIT ...



François Baroin,
président de l'AMF

« Être maire, c'est plonger dans la vie des Français, recueillir leurs confidences, c'est une

épreuve de vérité car les citoyens voient tout, entendent tout et jugent nos actions. Préservons cette proximité, protégeons les libertés communales. Les maires ont le sens des responsabilités, ils défendent l'intérêt général, sans esprit partisan. Cette loyauté doit être réciproque. Il nous faut redéfinir ce qu'est un contrat, rétablir un dialogue loyal et responsable. Il faut engager une réforme de la fiscalité locale qui garantisse le lien entre le citoyen et la commune, imaginer ensemble un nouvel impôt local. Il faut une stabilité institutionnelle et laisser les maires en paix pour terminer leur mandat. »



André Laignel,
premier vice-président délégué de l'AMF

« Résister, oui. Résister au vent mauvais de la technocratie arrogante et

du dénigrement quotidien «dépensiers», «inefficaces», «clientélistes», mais aussi «trop nombreux». Eh bien, non. Les élus locaux ne sont pas trop nombreux. C'est une chance pour notre pays d'avoir 550 000 élus locaux dont 85 % sont totalement bénévoles, qui se consacrent à la chose publique, qui se consacrent à leurs concitoyens, et j'ajouterais, sans compter le million ou le million et demi de tous ceux qui ont rêvé de l'être et qui n'ont pas encore réussi. Alors oui, c'est une richesse, et cette richesse, on n'a pas le droit de la mettre en cause. »



Philippe Laurent,
secrétaire général de l'AMF

« Le climat de confiance entre l'État et les collectivités doit se rétablir sur le

plan financier, mais pas seulement. Ce climat doit prévaloir dans le partage de leurs responsabilités et dans la coproduction des grandes politiques publiques. »



Anne Hidalgo,
maire de Paris

« Monsieur le président de la République, nous sommes des solutions et pas des problèmes. Pour que

nous soyons encore plus des solutions, il faut nous faire confiance. Pas une confiance aveugle : le contrat fait partie du jeu. Mais nous avons besoin d'autonomie pour relever deux principaux défis : la lutte contre le changement climatique et le renforcement des solidarités. »



Emmanuel Macron,
président de la République

« L'État doit parler d'une voix, et d'une voix cohérente, dans le montage de vos

projets, que vous n'avez pas à faire à dix guichets avec chacun leur lecture du sujet. Je souhaite que les administrations et les opérateurs de l'État comme de la Caisse des dépôts et consignations soient mis au service des projets de territoire de manière cohérente. Je veux un État facilitateur de vos projets. C'est précisément le rôle que je veux assigner à l'Agence nationale de la cohésion des territoires dont j'ai annoncé la création lors de la Conférence nationale des territoires, reprenant l'une de vos propositions. Il faut une simplification de l'État à sa tête pour avoir une agence unique. »



Edouard Philippe,
Premier ministre

« Pour choisir les collectivités concernées par le contrat, nous retiendrons soit un critère démographique, recouvrant environ 320 collectivité,

soit, suivant la recommandation de la mission sur les finances locales, un critère budgétaire, pour les collectivités dont les dépenses dépassent 30 millions d'euros, ce qui représente environ 600 collectivités (moins de 400 communes et moins de 200 EPCI) » (...) « Les préfets tiendront compte d'un certain nombre de critères caractérisant les collectivités concernées afin que les contrats soient adaptés à leur situation. »



Gérard Collomb,
ministre de l'Intérieur

« Nous travaillons sur le sujet de la gouvernance des métropoles. Une vraie

question se pose et l'État doit jouer ici un rôle stimulant. Il ne s'agit pas d'imposer une réponse aux acteurs lorsqu'ils ne sont pas d'accord. (...) Concernant le suffrage universel direct des métropoles pour les élections de 2020, le choix n'a pas encore été fait. Je sais qu'il existe un débat chez les élus avec des positions différentes. Je vais réunir prochainement tous les présidents de métropoles pour connaître leurs positions et en débattre. Il nous faudra trouver la bonne solution qui donne toute leur place aux maires. »

Renouvellement des instances

Les instances représentatives de l'AMF (présidence, Bureau et Comité directeur) ont été renouvelées à l'occasion du 100^e Congrès pour trois ans.

François Baroin a été réélu président.

André Laignel, Philippe Laurent et

Michel Vergnier sont reconduits dans

leurs fonctions respectives de premier

vice-président délégué, de secrétaire

général et de trésorier général. Les

vice-présidents de l'AMF, les présidents

et les rapporteurs des commissions ont

été également désignés. Voir en page 6

et www.amf.asso.fr/réf.BW25018

Chiffres clés du Congrès

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France 2017 a été une édition exceptionnelle. En effet, 15 000 maires et présidents d'intercommunalité se sont inscrits au Congrès et 57 000 visiteurs ont fréquenté le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) qui se tenait parallèlement au Parc des expositions, Porte de Versailles, où plus de 900 exposants les ont accueillis, du 21 au 23 novembre.

Près de 600 journalistes ont couvert l'événement représentant 333 médias et plus de 5 500 retombées presse ont été enregistrées. 19 responsables politiques nationaux et européens dont le président de la République et le Premier ministre ont pris la parole ou ont participé aux débats.

Par ailleurs, quatre délégations étrangères ont pris part au Congrès : Côte d'Ivoire, Gabon, Mali et Sénégal.

Enfin, cinq analyses et enquêtes ont été réalisées portant sur les rythmes scolaires, les finances locales et les communes nouvelles. (détails page 4).

Rencontre avec les directeurs et présidents d'AD

Près d'une centaine de présidents et de directeurs d'associations départementales de maires (AD), étaient invités à partager un moment de convivialité avec François Baroin, André Laignel, Philippe Laurent et Michel Vergnier, pendant le 100^e Congrès des maires.

L'occasion pour le Bureau exécutif de remercier élus et directeurs pour « leur forte mobilisation dès avant le Congrès ». Le président de l'AMF a appelé à « poursuivre l'action de rapprochement régional » et annoncé la refonte de la charte du réseau AMF-AD, début 2018, particulièrement sur l'action des AD en direction des intercommunalités. Il s'agit là de pérenniser les actions du réseau, essentielles à l'AMF.

Revivez le Congrès sur Internet !

Le 100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France s'est clôturé le 23 novembre dernier.

Néanmoins, vous avez la possibilité de retrouver sur le site de l'AMF l'ensemble des vidéos des débats, des interviews exclusives d'AMFTV, des discours, le fil d'actu de *Maire-info*, des photos dont celle des élus ceints de leur écharpe, ainsi que les publications pour revivre cette édition exceptionnelle.

Retrouvez également la résolution générale du 100^e Congrès votée à l'unanimité. Réf. <http://congres.amf.asso.fr/>

Les sondages parus lors du 100^e Congrès



A l'occasion du 100^e Congrès, du 20 au 23 novembre, trois sondages ont été diffusés. Ces derniers démontrent l'attachement et la confiance des Français à l'égard de leur maire et reviennent sur leur perception des collectivités locales.

61 % des Français sont satisfaits de leur maire à mi-mandat, selon un sondage *Ifop - Courrier des maires*, réalisé début novembre. La moitié d'entre eux souhaiterait que leur maire soit réélu en 2020.

7 Français sur 10 font confiance à leur maire, selon les résultats du sondage *Elabe-BFM TV*. Si 77 % des habitants des communes de moins de 100 000 habitants disent faire confiance à leur maire, cette proportion tombe à 64 % pour ceux des communes de taille supérieure.

68 % des Français estiment que le gouvernement en demande trop aux maires, selon un sondage *Opinion Way pour Public Sénat, Les Échos et Radio Classique*. Enfin, 65 % des sondés se disent satisfaits de leur édile. *Retrouvez l'intégralité des études sur www.amf.asso.fr/réf. BW24984*

Partenariat avec les maires du Sénégal

Suite à une rencontre entre le président Baroin et une délégation de l'Association des maires du Sénégal (AMS) conduite par le président Aliou Sall, en octobre dernier, une convention de partenariat a été signée par les deux présidents, dans le cadre du 100^e Congrès, le 22 novembre. Cette signature officielle a pour objectif de renforcer les liens forts et historiques entre l'AMF et l'AMS.

Les deux associations entendent échanger leurs bonnes pratiques et « toute contribution technique utile au processus de décentralisation ». Elles mettront en place un dispositif de suivi dédié aux maires sénégalais et à leurs collaborateurs.

Histoire des congrès de l'AMF

"100 CONGRÈS DES MAIRES AU SERVICE DES LIBERTÉS LOCALES"



À l'occasion du 100^e congrès, l'AMF a édité une publication qui retrace l'histoire de l'Association à travers ses congrès, en montrant les

évolutions et les permanences.

Du premier congrès en 1907 à celui de 2017, le message des maires s'enracine dans la défense et la promo-

tion des libertés locales. C'est aussi un dialogue parfois rugueux avec l'État pour garantir les moyens financiers des collectivités nécessaires au développement d'équipements et de services de proximité dans une France toujours en évolution. Ce hors-série de *Maires de France* donne également la parole à de jeunes maires sur leurs actions et les espoirs qu'ils fondent au service de leurs concitoyens et au service de la République. Publication en vente (30 euros) sur le site de l'AMF et par correspondance. www.amf.asso.fr/réf. BW24999

RENTRÉE 2017

NOUVELLES ORGANISATIONS DU TEMPS SCOLAIRE



Dans le nouveau contexte marqué par le décret du 27 juin 2017 permettant le retour à la semaine scolaire de quatre jours, l'AMF a mené, cette année, une enquête auprès des 21 700

communes disposant d'une école publique. Cette enquête vise à identifier les motifs invoqués par les élus pour un retour à la semaine de quatre jours ou un maintien à neuf demies journées ainsi qu'à appréhender les incidences en matière d'offre d'activités périscolaires ou extrascolaires. Elle dessine également les premières perspectives pour la rentrée de septembre 2018, tout en mettant en lumière les besoins des communes dans ce nouveau contexte.

www.amf.asso.fr/réf. BW24954

RETOUR D'EXPÉRIENCES

COMMUNES NOUVELLES, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

La dynamique des communes nouvelles se poursuit. Face à ce mouvement inédit, l'AMF



et Territoires conseils ont réalisé une enquête auprès des 517 communes nouvelles créées depuis deux ans afin de mettre en lumière les raisons originales ayant présidé à leur

création, les objectifs atteints comme les difficultés rencontrées, les impacts sur le personnel, sur les dépenses mais également, au regard de leur expérience, les évolutions à apporter au dispositif. Cette étude met en exergue plusieurs points de convergence malgré la grande diversité des situations de communes nouvelles (territoires ruraux, bourgs-centres ou communes plus urbaines ou périurbaines).

www.amf.asso.fr/réf. BW24956

FINANCES

• SITUATION DU BLOC COMMUNAL (2013-2016)

Cette étude analyse l'évolution de la situation financière du bloc communal depuis 2013, dernière année avant la baisse des dotations de l'État. Elle consolide les budgets principaux et les budgets annexes des communes et des EPCI à fiscalité propre. Les budgets annexes représentent 10 % des masses financières de

l'ensemble du bloc communal. Cette étude est réalisée dans le cadre du partenariat annuel de l'AMF avec le groupe Caisse des Dépôts.

www.amf.asso.fr/réf. BW24955

• RATIOS FINANCIERS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN 2016



Cette publication (partenariat AMF / La Banque Postale Collectivités Locales) apporte des éclairages financiers pour 2016 sur les communes en fonction de leur strate démographique et de leur appartenance intercommunale. Si les choix politiques et budgétaires influencent considérablement le niveau et la structure d'un budget (le choix de la gestion des services en régie ou en délégation par exemple), la taille de la commune et son rattachement à un type de groupement plus ou moins intégré a également une incidence sur les dépenses et recettes.

www.amf.asso.fr/réf. BW24957

• INDICE DE PRIX 2017

L'évolution de la dépense locale est désormais bel et bien encadrée. Dans ce contexte, l'indice de prix des dépenses communales peut apporter un éclairage utile. Son objectif est en effet d'évaluer l'inflation réellement supportée par les communes et donc la part imputable à la hausse des prix dans la progression des dépenses communales.

www.amf.asso.fr/réf. BW24953

PETIT GIBUS

« À LA DÉCOUVERTE DE MA COMMUNE ET DE MON INTERCOMMUNALITÉ »



À quoi sert un maire ? Qu'est-ce qu'une commune ? À l'occasion de son 100^e Congrès, l'AMF s'est associée avec le Petit Gibus pour expliquer le fonctionnement des communes et des intercommunalités aux enfants à travers un numéro spécial. www.amf.asso.fr/réf. BW24959

RÉFORME DU STATIONNEMENT PAYANT

Que faire au 1^{er} janvier 2018 ?

La décentralisation du stationnement payant sur voirie entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Sur les 800 communes concernées, 400 à ce jour se sont lancées dans la mise en place de la réforme pour 2018. Compte-tenu des mesures, toutes ces collectivités ne seront pas prêtes au 1^{er} janvier prochain.

Si les délibérations peuvent continuer d'être adoptées fin 2017 et en 2018, quelles sont les conséquences pour une collectivité qui ne serait pas prête le 1^{er} janvier 2018 ?

Pour mettre en œuvre la réforme, deux conditions cumulatives, juridiques et techniques, doivent être remplies :

- en application de l'article L. 2333-87 du CGCT (dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2018), la collectivité doit délibérer à la fois sur le barème tarifaire de paiement immédiat de la redevance de stationnement et sur le tarif du forfait de post-stationnement ;
- la mise à jour des matériels et/ou logiciels (horodateurs, paiements en ligne par mobile ou internet et PDA), conventionnement obligatoire avec l'ANTAI, marchés éventuels pour une délégation de service public (gestion, contrôle, RAPO, etc.), la réalisation du système d'information locale et, le cas échéant, assermentation des agents de surveillance pour le contrôle du paiement du stationnement doivent être mis en place.

En attendant de remplir les conditions évoquées ci-

dessus, la collectivité peut temporairement :

- soit constater la gratuité du stationnement, notamment si la mise en œuvre est décalée de quelques jours ou semaines (cette période peut être mise à profit pour sensibiliser les usagers à la future application de la nouvelle réglementation) ; à titre conservatoire, les collectivités sont invitées à neutraliser les équipements et solutions de paiement. Cela repose sur la position de l'État qui considère qu'une collectivité qui n'aurait pas délibéré conformément à l'article L. 2333-87 du CGCT dans sa rédaction en vigueur le 1^{er} janvier 2018, n'aurait aucune base légale pour percevoir une redevance de stationnement à compter de cette dernière date ;
- soit réglementer différemment le stationnement (conformément aux dispositions du code de la route, notamment l'article R. 417-3), à la condition qu'une délibération et un arrêté modificatif confèrent un statut juridique incontestable à cette nouvelle réglementation. Rappelons qu'en zone bleue l'infraction relève d'une amende pénale de 35 € ;
- soit, lorsque la configuration du site le permet, enclore un espace de stationnement avec paiement à l'entrée ou à la sortie.

Retrouvez tous les documents et outils pour la mise en place de la réforme sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr/réf. BW25019

AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC FORAINS ET CIRCASSIENS

L'ordonnance du 19 avril 2017, entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, impose aux collectivités un nouveau principe de transparence dans l'octroi des autorisations d'occupation du domaine public. Les nouvelles dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (articles L. 2125-1 et suivants) prévoient ainsi des mesures de publicité et une procédure de sélection de l'occupant. La circulaire du 19 octobre 2017 du ministère de l'Intérieur a vocation à préciser les modalités d'application de cette ordonnance aux besoins spécifiques des professionnels du cirque et de la fête foraine. Elle signale aussi que les cirques et fêtes foraines ne sont en majorité pas concernés par la nécessité d'une procédure de sélection car entrant dans les cas dérogatoires déjà prévus par la loi, notamment pour les occupations de courte durée du domaine public. De même, ces activités de courte durée ne nécessitent qu'une mesure de publicité simplifiée qui, en pratique, peut par exemple prendre la

forme d'un arrêté municipal affiché en mairie. www.amf.asso.fr/réf. BW25000

DÉCHETS FILIÈRES « MEUBLES » ET « DDS »

Les agréments des éco-organismes des filières « meubles » et « déchets dangereux des ménages » (DDS) arrivent à échéance en décembre 2017, mettant ainsi un terme aux contrats avec les collectivités. Or, les éco-organismes procèdent à l'enlèvement des déchets collectés en déchèterie et la fin des contrats fait peser une incertitude sur ces enlèvements. Dans le cas des meubles, les collectivités vont recevoir une lettre avenant permettant de formaliser le prolongement des engagements de l'éco-organisme et le maintien des enlèvements. Dans le cas des DDS, le contrat n'est pas formellement abrogé et le lien contractuel peut perdurer. Ces aménagements permettent d'assurer la continuité des enlèvements le temps nécessaire pour rédiger et signer les contrats valables durant la durée des nouveaux agréments.

RDV des professionnels

L'AMF organise le 31 janvier « les Rendez-vous des professionnels » sur la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, la loi de finances pour 2018 et la loi de finances rectificatives pour 2017. Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), secrétaire général de l'AMF, et Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), respectivement président et rapporteur de la Commission des finances de l'AMF ouvriront les débats de cette réunion.

Inscription dans la limite des places disponibles avant le 25 janvier : michelle.feutren@amf.asso.fr

Dépôts sauvages

L'article L.541-3 du Code de l'environnement permet au maire d'assurer d'office les travaux nécessaires à l'enlèvement de dépôts sauvages aux frais du responsable de ces dépôts. Un particulier considérant qu'il était victime d'une carence du maire a demandé une indemnité correspondant au coût de la remise en état de son terrain. Sa demande a été rejetée par les instances administratives, mais le Conseil d'État, dans un arrêt du 13 octobre 2017, a renvoyé l'affaire devant la Cour administrative d'appel en rappelant que le maire avait l'obligation d'agir.

Périphérie commerciale

Le ministère de la Cohésion des territoires lance, dans le cadre du réseau « Commerce, ville et territoire » auquel participe l'AMF, un appel à projets qui vise, en marge du plan villes moyennes, à permettre à des collectivités territoriales d'engager la mutation de périphéries commerciales et d'accélérer leur renouvellement urbain et commercial. Le ministère accompagnera 4 à 6 collectivités par un soutien financier et technique durant une année. Dépôt des candidatures avant le 23 février sur le site dédié www.cohesion-territoires.gouv.fr

Commissions de l'AMF

Le Bureau de l'AMF a désigné le 6 décembre 2017 les président(e)s et rapporteur(e)s des commissions permanentes en application des principes de pluralisme politique et de représentativité territoriale.

• AFFAIRES SOCIALES

Président : Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne (42), président de la communauté urbaine Saint-Etienne métropole

Rapporteur : Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux (92)

• TERRITOIRES RURAUX

Président : Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31)

Rapporteur : Rachel Paillard, maire de Bouzy (51)

• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : André Flajolet, maire de Saint-Venant (62)

Rapporteur : Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93)

• ÉDUCATION

Présidente : Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93)

Rapporteur : Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)

• FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Président : Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)

Rapporteur : Antoine Homé, maire de Wittenheim (68)

• CULTURE ET PATRIMOINE

Président : Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46), président de la communauté d'agglomération du grand Cahors

Rapporteur : Florence Portelli, maire de Taverny (95)

• AMÉNAGEMENT, URBANISME,

HABITAT, LOGEMENT

Président : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour

Rapporteur : Pierre Ducout, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde

• EUROPE

Président : Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72)

Rapporteur : Jacques Blanc, maire de La Canourgue (48), président de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et pays de Chanac

• POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

Président : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse (31), président de France Urbaine

Vice-président : Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer (83), président de Ville et Banlieue

Vice-président : Yvon Robert, maire de Rouen (76)

Rapporteur : Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78),

• FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET RESSOURCES HUMAINES

Président : François Deluga, maire du Teich (33)

Rapporteur : Natacha Bouchart, maire de Calais (62), présidente de la communauté d'agglomération du Grand Calais Terre et Mers

• TRANSPORTS, MOBILITÉS, VOIRIE

Président : Frédéric Cuillier, maire de Saint-Ay (45)

Rapporteur : Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes-Métropole (38)

• INTERCOMMUNALITÉ

Président : André Laignel, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun

Rapporteur : Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims (51)

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE

Président : Laurent Hénart, maire de Nancy (54)

Rapporteur : Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37)

• SANTÉ

Président : Bernard Vauriac, maire de Saint-Jory-de-Chalais (24), président de la communauté de communes des marchés du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac

Rapporteur : Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs (41)

• VILLE NUMÉRIQUE

Président : Luc Lemonnier, maire du Havre (76), président de la communauté d'agglomération havraise

Rapporteur : Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45)

• PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

Président : François Rebsamen, maire de Dijon (21), président de Dijon Métropole

Rapporteur : Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire, présidente de la communauté de communes des Terres du Val de Loire (45)



Nouvelle direction de l'AMF

Bureau exécutif

François Baroin, président,
André Laignel, premier vice-président délégué,
Philippe Laurent, secrétaire général,
Michel Vergnier, trésorier général, porte-parole,
Cécile Gallien, maire de Vorey (43), vice-présidente,
Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29), vice-présidente, porte-parole,
François Deluga, maire du Teich (33), vice-président,
Gilles Leproust, maire d'Allonnes (72).

Vice-présidentes et vice-présidents :

Christian Bilhac, maire de Péret (34)
Yves Bouloux, maire de Montmorillon (86), président de la communauté de communes Vienne et Gartempe
Christian Estrosi, maire de Nice (06), président de la Métropole Nice Côte d'Azur
André Flajolet, maire de Saint-Venant (62)
Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93)
Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), président de Saint-Flour communauté
David Lisnard, maire de Cannes (06), porte-parole
Patrick Molinoz, maire de Vénarey-les-Laumes (21), président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine

Florence Portelli, maire de Taverny (95)
Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31)
Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37)
Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72)
Nicolas Sansu, maire de Vierzon (18)
Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93), porte-parole
Catherine Vautrin, présidente de la communauté urbaine du Grand Reims (51)

Secrétaire générale adjointe :
Françoise Mesnard, maire de Saint-Jean-d'Angély (17)

Trésorière adjointe :
Isabelle Maincion, maire de La Ville aux Clercs (41)

Retrouvez les instances de l'AMF sur www.amf.asso.fr

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 352 DE DÉCEMBRE 2017

100^e Congrès. Compte-rendu de l'intégralité des débats, ateliers, forums et points info.
Les échos du Congrès
Europe. Une nouvelle stratégie pour l'Outre-mer.
Juridique. La loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 352. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication :

Eric Verlhac - Éditeur :

Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction :

Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara

- Impression : Gilbert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027.

Crédits photographiques :

© Arnaud février, © Roland Bourguet,

Aurélien Faidy pour l'AMF, p. 1, 2 ;

© magele-picture/Fotolia, p.3